

54^e séance

Articles, amendements et annexes

LOI DE FINANCES POUR 2006

DEUXIÈME PARTIE

Projet de loi de finances pour 2006 (n^{os} 2540, 2568).

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 3 913 442 732 euros ;

Crédits de paiement : 3 897 682 732 euros.

Amendement n° 166 présenté par MM. Rochebloine, Dionis du Séjour, Hillmeyer, Lagarde et Lachaud.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

| PROGRAMMES | + | - |
|---|------------|------------|
| Liens entre la nation et son armée <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | 54 000 000 |
| Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant | 54 000 000 | |
| <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | |
| Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale | | |
| Totaux | 54 000 000 | 54 000 000 |
| Solde | 0 | |

Amendement n° 176 présenté par MM. Colombier, Beaudouin, Lett, Mme Levy, MM. Quentin, Abrioux, Anciaux, Auclair, Mme Aurillac, MM. Auberger, Audifax, Balkany, Bardet, Mme Barèges, MM. Beaulieu, Bénisti, Bernard, Bernier, Bertrand, Étienne Blanc, Blessig, Blum, Bobe, Boisseau, Mmes Bourragué, Boutin, M. Loïc Bouvard, Mme Branget, M. Bray, Mme Brunel, MM. Calvet, Cardo, Chassain, Chatel, Cherpion, Chossy, Cinieri, Philippe Cochet, Cosyns, Courtial, Jean-Yves Cousin, Decagny, Decool, Dell'Agnola, Delnatte, Depierre, Deflesselles, Dubourg, Dupont, Dupont-Aignan,

Favennec, Fenech, Fidelin, Flajolet, Flory, Francina, Mme Franco, MM. Frogier, Fromion, Garraud, Gard, Gatignol, Gaultier, Geoffroy, Gest, Gilard, Giran, Giro, Gonnot, Mme Greff, M. Grenet, Mme Grosskost, MM. Guibal, Guichon, Guilloteau, Hamel, Hart, Heinrich, Hellier, Hénart, Herbillon, Hériaud, Herth, Houdouin, Hugon, Jacquat, Jacque, Jeanjean, Julia, Mme Kosciusko-Morizet, MM. Kossowski, Labaune, Mme Lamour, MM. Pierre Lang, Lasbordes, Mme Le Brethon, MM. Lecou, Le Fur, Le Nay, Lejeune, Lemoine, Le Ridant, Gérard Léonard, Lorgeoux, Luca, Mallié, Mariani, Marleix, Marsaud, Hugues Martin, Martin-Lalande, Marty, Mazouaud, Ménage, Ménard, Menuel, Merly, Merville, Meyer, Jean-Claude Mignon, Mme Montchamp, MM. Morel-A-L'Huissier, Morisset, Mothron, Mourrut, Moyne-Bressand, Nicolas, Nudant, Mmes Païx, Pavy, MM. Perrut, Philip, Poignant, Mme Pons, MM. Pousset, Prévost, Proriol, Raison, Mme Ramonet, MM. Reiss, Remiller, Reitzer, Richard, Rivière, Roatta, Jean-Marie Rolland, Vincent Rolland, Roques, Roubaud, Roumegoux, Schneider, Spagnou, Suguenot, Terrot, Mme Tharin, MM. Tian, Trassy-Paillogues, Tron, Ueberschlag, Vachet, Vanneste, Vialatte, Victoria, Venot, Vitel, Gérard Voisin, Michel Voisin, Warsmann, Wauquiez et Zumkeller.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

| PROGRAMMES | + | - |
|---|------------|------------|
| Liens entre la nation et son armée <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | 38 000 000 |
| Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant | 38 000 000 | |
| <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | |
| Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale | | |
| Totaux | 38 000 000 | 38 000 000 |
| Solde | 0 | |

Amendement n° 52 présenté par M. Viollet, rapporteur au nom de la commission de la défense, saisie pour avis, et M. Teissier.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

| PROGRAMMES | + | - |
|---|------------|------------|
| Liens entre la nation et son armée <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | 18 000 000 |
| Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant | 18 000 000 | 14 000 000 |
| <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | |
| Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale | | |
| Totaux | 18 000 000 | 18 000 000 |
| Solde | 0 | |

Amendement n° 165 présenté par MM. Rochebloine, Dionis du Séjour, Hillmeyer, Lagarde et Lachaud.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

| PROGRAMMES | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Liens entre la nation et son armée <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | 6 000 000 |
| Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant | 6 000 000 | |
| <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | |
| Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale | | |
| Totaux | 6 000 000 | 6 000 000 |
| Solde | 0 | |

Amendement n° 53 présenté par M. Mathis, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, et M. Michel Bouvard.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

| PROGRAMMES | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Liens entre la nation et son armée <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | 5 000 000 |
| Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant | 5 000 000 | |
| <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i> | | |
| Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale | | |
| Totaux | 5 000 000 | 5 000 000 |
| Solde | 0 | |

Article 75

Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est modifié ainsi qu'il suit :

I. – Après l'article L. 1 *bis*, il est inséré un article L. 1 *ter* ainsi rédigé :

« Art. L. 1 *ter*. – I. – Sont désignés, au sens du présent code, comme des conjoints ou partenaires survivants :

« a) les époux ou épouses unis par les liens du mariage à un ayant droit au moment de son décès ;

« b) les partenaires liés à un ayant droit, au moment de son décès, par un pacte civil de solidarité.

« II. – Les partenaires liés par un pacte civil de solidarité bénéficient des mêmes droits aux pensions d'invalidité que les conjoints cités dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. »

II. – Au 2° de l'article L. 1, aux 1°, 2°, 3° et huitième alinéa de l'article L. 43, aux articles L. 45 et L. 47, au premier alinéa de l'article L. 48, aux premier, deuxième et troisième alinéas de l'article L. 49, au dernier alinéa de l'article L. 50, aux premier, cinquième, sixième, septième et neuvième alinéas de l'article L. 51, aux articles L. 52, L. 52-2 et L. 53, aux premier et cinquième alinéas de l'article L. 54, aux articles L. 56, L. 57, L. 58, L. 59, L. 62, L. 63, L. 67, L. 72, L. 78, L. 112, L. 133, L. 136 *bis*, L. 140, L. 141, L. 148, L. 154, L. 163 et L. 165, au 2° de l'article L. 167, au *b* de l'article L. 169, aux articles L. 183, L. 185, L. 189-1, L. 209, L. 212, L. 213, L. 226, L. 230, L. 251, L. 252-1, L. 324 *bis*, L. 327, L. 337, L. 515, L. 520, L. 523 et dans les intitulés du titre III du livre I^{er} et de la section III du chapitre I^{er} du titre III du livre III de la première partie, les mots : « veuve » et : « veuves » sont respectivement remplacés par les mots : « conjoint survivant » et « conjoints survivants ».

III. – Au premier alinéa de l'article L. 55 et aux articles L. 65 et L. 112, les mots : « une veuve » sont remplacés par les mots : « un conjoint survivant ». Au sixième alinéa de l'article L. 43, à l'article L. 50, aux deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 56 et au dernier alinéa de l'article L. 59, les mots : « de la veuve » sont remplacés par les mots : « du conjoint survivant ». Au cinquième alinéa de l'article L. 43 et au premier alinéa de l'article L. 56, les mots : « la veuve » sont remplacés par les mots : « le conjoint survivant ». Au premier alinéa de l'article L. 50, aux premier et troisième alinéas de l'article L. 56 et à l'article L. 337, les mots : « à la veuve » sont remplacés par les mots : « au conjoint survivant ».

IV. – Le mot : « père » est remplacé, à l'article L. 224, par : « l'un de leurs parents » et, à l'article L. 209, par les mots : « autre parent ». Les mots : « du père, » sont remplacés, aux articles L. 19 et L. 475, par les mots : « du père ou de la mère, » et, à l'article L. 467, par les mots : « du père, de la mère ». Les mots : « leur père » sont remplacés, à l'article L. 20, par les mots : « leur père, ou leur mère, ». Les mots : « le père » sont remplacés, aux articles L. 461, L. 463 et L. 465, par les mots : « le père, la mère ».

V. – Au cinquième alinéa de l'article L. 43 et à l'article L. 56, les mots : « du mari » sont remplacés par les mots : « du conjoint ». Au neuvième alinéa de l'article L. 51 et à l'article L. 52, au 1° de l'article L. 59 et aux articles L. 52-2, L. 60 et L. 61, le mot : « mari » est remplacé par les mots : « conjoint décédé ». À l'article L. 163, les mots : « du mari ou du père » sont remplacés par les mots : « de leur conjoint ou de leur parent ».

VI. – Les mots : « la mère » sont remplacés, au sixième alinéa de l'article L. 51, par les mots : « le conjoint survivant » et, à l'article L. 66 *bis*, par les mots : « le parent ». Les mots : « à la mère » sont remplacés, au cinquième alinéa de l'article L. 54, par les mots : « au conjoint survivant » et, aux articles L. 175 et L. 207, par les mots : « au parent ». Au sixième alinéa de l'article L. 54, les mots : « leur mère » sont remplacés par les mots : « celui de leur parent survivant ». Au dernier alinéa de l'article L. 54, les mots : « de sa mère » sont remplacés par les mots : « celui de ses parents survivants ». Les mots : « de la mère » sont remplacés, aux

premier et troisième alinéas de l'article L. 55, par les mots : « du parent survivant » et, aux articles L. 46 et L. 57, par les mots : « du conjoint survivant ». À l'article L. 475, les mots : « à sa mère » sont remplacés par les mots : « à l'un de ses parents ».

VII. – Aux articles L. 233 et L. 239-3, le mot : « épouse » est remplacé par le mot : « conjoint ».

VIII. – Aux articles L. 58 et L. 61, les mots : « la femme » sont remplacés par les mots : « le conjoint survivant ». Aux articles L. 66, L. 66 *bis*, L. 124, L. 125 et L. 127, L. 124 et L. 333, les mots : « à sa femme », « sa femme », « à la femme », « de femme », « de femmes » et « les femmes » sont remplacés respectivement par les mots : « à son conjoint », « son conjoint », « au conjoint », « de conjoint », « de conjoints » et « les conjoints ». À l'article L. 209, les mots : « d'une femme » sont remplacés par les mots : « d'un parent ».

IX. – Au huitième alinéa de l'article L. 51, les mots : « le père et la mère » sont remplacés par les mots : « les deux parents ». Au titre de la section X du chapitre III du titre III du livre III et aux articles L. 387 à L. 389, les mots : « mères, veuves et veufs », « mères, les veuves et les veufs » et « mères, veuves ou veufs » sont remplacés par les mots : « parents et conjoints survivants ».

X. – À l'article L. 43, les mots : « avec le mutilé » sont remplacés par les mots : « avec le conjoint mutilé », les mots : « femmes ayant épousé un mutilé de guerre » sont remplacés par les mots : « conjoints survivants d'une personne mutilée de guerre », et le mot : « époux » est remplacé par les mots : « conjoint mutilé ».

XI. – Au quatrième alinéa de l'article L. 48, les mots : « Les veuves remariées redevenues veuves, ou divorcées, ou séparées de corps, ainsi que les veuves » sont remplacés par les mots : « Les conjoints survivants remariés redevenus veufs, divorcés, ou séparés de corps, ainsi que ceux », et les mots : « si elles le désirent » sont remplacés par les mots : « s'ils le désirent ».

XII. – Au cinquième alinéa (3^o) de l'article L. 59, les mots : « puissance paternelle » sont remplacés par les mots : « puissance parentale ».

XIII. – À l'article L. 126, les mots : « père de famille » sont remplacés par les mots : « chargé de famille ».

XIV. – Au deuxième alinéa de l'article L. 140, les mots : « du personnel masculin, ainsi qu'aux orphelins et ascendants du personnel féminin » sont remplacés par les mots : « de ce personnel ».

Amendement n° 206 présenté par M. Mathis.

(Art. L. 1 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre)

Rédiger ainsi cet article :

« Art. L. 1 ter. – I. – Est désigné, au sens du présent code, comme un conjoint ou partenaire survivant :

« a) l'époux ou l'épouse uni par les liens du mariage à un ayant droit au moment de son décès ;

« b) le partenaire lié par un pacte civil de solidarité à un ayant droit au moment de son décès.

« II. – Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie des mêmes droits aux pensions d'invalidité que le conjoint cité dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. »

Après l'article 75

Amendement n° 182 présenté par le Gouvernement.

Après l'article 75, insérer l'article suivant :

« À compter du 1^{er} juillet 2006, dans le deuxième alinéa de l'article L. 256 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, le nombre : "33" est remplacé par le nombre : "35" ».

Annexes

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 novembre 2005, de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord sur l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Ce projet de loi, n° 2630, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 8 novembre 2005, de M. le Premier ministre, en application de l'article 6 de la loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice, un rapport sur l'exécution de cette loi pour 2004.

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 8 novembre 2005)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra du mardi 8 novembre 2005 au jeudi 24 novembre 2005 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 8 novembre 2005 :

Le matin à 9 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Politique des territoires (n°s 2540-2568).

L'après-midi à 15 heures :

Déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines et débat sur cette déclaration.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Ecologie et développement durable (crédits ayant fait l'objet d'un examen en commission élargie).

Politique des territoires (*suite*).

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (n°s 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation (*suite*) (n°s 2540-2568).

Mercredi 9 novembre 2005 :

L'après-midi à 15 heures :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Ville et logement (n^{os} 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Ville et logement (*suite*) (n^{os} 2540-2568).

Judi 10 novembre 2005 :

Le matin à 9 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Justice (n^{os} 2540-2568).

L'après-midi à 15 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Justice (*suite*).

Santé (n^{os} 2540-2568).

Lundi 14 novembre 2005 :

L'après-midi à 15 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Travail et emploi (n^{os} 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Enseignement scolaire (crédits ayant fait l'objet d'un examen en commission élargie).

Travail et emploi (*suite*).

Participations financières de l'État ; avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics (n^{os} 2540-2568).

Mardi 15 novembre 2005 :

L'après-midi à 15 heures :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Sécurité sanitaire (crédits ayant fait l'objet d'un examen en commission élargie).

Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales ; développement agricole et rural (n^{os} 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales ; développement agricole et rural (*suite*) (n^{os} 2540-2568).

Mercredi 16 novembre 2005 :

L'après-midi à 15 heures :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Articles non rattachés (n^{os} 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Articles non rattachés (*suite*) (n^{os} 2540-2568).

Judi 17 novembre 2005 :

Le matin à 9 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Conseil et contrôle de l'État ; pouvoirs publics.

Outre-mer (n^{os} 2540-2568).

L'après-midi à 15 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Outre-mer (*suite*).

Action extérieure de l'État (n^{os} 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Action extérieure de l'État (*suite*) (n^{os} 2540-2568).

Vendredi 18 novembre 2005 :

Le matin à 9 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Culture ; cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale.

Aide publique au développement ; prêts à des États étrangers.

Recherche et enseignement supérieur (crédits ayant fait l'objet d'un examen en commission élargie).

Relations avec les collectivités territoriales ; remboursements et dégrèvements (programme : remboursements et dégrèvements d'impôts locaux) ; avances aux collectivités territoriales (n^{os} 2540-2568).

L'après-midi à 15 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Relations avec les collectivités territoriales ; remboursements et dégrèvements (programme : remboursements et dégrèvements d'impôts locaux) ; avances aux collectivités territoriales (*suite*).

Engagements financiers de l'État ; gestion et contrôle des finances publiques ; provisions ; stratégie économique et pilotage des finances publiques ; remboursements et dégrèvements (programme : remboursements et dégrèvements d'impôt d'État) ; monnaies et médailles ; accords monétaires internationaux (n^{os} 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Engagements financiers de l'État ; gestion et contrôle des finances publiques ; provisions ; stratégie économique et pilotage des finances publiques ; remboursements et dégrèvements (programme : remboursements et dégrèvements d'impôt d'État) ; monnaies et médailles ; accords monétaires internationaux (*suite*).

Articles non rattachés (*suite*) (n^{os} 2540-2568).

Lundi 21 novembre 2005 :

Le matin à 9 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Direction de l'action du Gouvernement (programme : coordination du travail gouvernemental) ; Journaux officiels.

Direction de l'action du Gouvernement (programme : fonction publique) ; régimes sociaux et de retraite ; gestion du patrimoine immobilier de l'État ; pensions ; prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés (n^{os} 2540-2568).

L'après-midi à 15 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Direction de l'action du Gouvernement (programme : fonction publique) ; régimes sociaux et de retraite ; gestion du patrimoine immobilier de l'État ; pensions ; prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés (*suite*).

Articles non rattachés (*suite*) (n^{os} 2540-2568).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006.

Articles non rattachés (*suite*).

Articles de récapitulation (n^{os} 2540-2568).

Mardi 22 novembre 2005 :

Le matin à 10 heures :

Éventuellement, discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, de la proposition de loi relative au traitement de la récidive des infractions pénales.

L'après-midi à 15 heures :

Questions au Gouvernement.

Explications de vote et vote, par scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2006 (n^{os} 2540-2568).

Discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (n^o 2615).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (n^o 2615).

Mercredi 23 novembre 2005 :

L'après-midi à 15 heures :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (n^o 2615).

Éventuellement, discussion, sur le rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2006.

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (n^o 2615).

Jeudi 24 novembre 2005 :

Le matin à 9 h 30 :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (n^o 2615).

L'après-midi à 15 heures :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (n^o 2615).

Le soir à 21 h 30 :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers (n^o 2615).

SÉANCES D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE ET SÉANCES DE QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Novembre 2005 - juin 2006)

Mardi 29 novembre 2005 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe socialiste), poursuivie le jeudi 1^{er} décembre 2005.

Mardi 6 décembre 2005 :

Questions orales sans débat.

Mardi 13 décembre 2005 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe UMP), poursuivie le jeudi 15 décembre 2005.

Mardi 20 décembre 2005 :

Questions orales sans débat.

Mardi 17 janvier 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 24 janvier 2006 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe UDF), poursuivie le jeudi 26 janvier 2006.

Mardi 31 janvier 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 7 février 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 21 février 2006 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe UMP), poursuivie le jeudi 23 février 2006.

Mardi 28 février 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 7 mars 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 14 mars 2006 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe CR), poursuivie le jeudi 16 mars 2006.

Mardi 21 mars 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 28 mars 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 4 avril 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 11 avril 2006 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe UMP), poursuivie le jeudi 13 avril 2006.

Mardi 2 mai 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 9 mai 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 16 mai 2006 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe socialiste), poursuivie le jeudi 18 mai 2006.

Mardi 30 mai 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 6 juin 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 13 juin 2006 :

Séance d'initiative parlementaire (groupe UMP), poursuivie le jeudi 15 juin 2006.

Mardi 20 juin 2006 :

Questions orales sans débat.

Mardi 27 juin 2006 :

Questions orales sans débat.

